

VOLET ROULANT ÉLECTRIQUE

INSTRUCTIONS / MISE EN GARDE IMPORTANTES DE SÉCURITÉ

Il est important pour la sécurité des personnes de suivre ces instructions, lire attentivement ces instructions avant la première utilisation et conserver ce document.

Tout dommage découlant du non-respect de celles-ci entraîne l'annulation de la garantie.

Aucune modification de conception ou de configuration de l'équipement ne doit être effectuée sans consultation préalable du fabricant ou de son représentant attitré.

Examiner régulièrement l'installation afin de détecter tout signe d'usure ou d'endommagement des câbles. Ne pas utiliser le volet si une réparation ou un réglage est nécessaire.

Le câble d'alimentation ne peut pas être remplacé. Si le câble d'alimentation de cet appareil est endommagé, il convient de mettre l'appareil au rebut.

Ne pas laisser les enfants jouer avec les dispositifs de commande (inverseur, télécommande). Tenir la télécommande hors de portée des enfants.

Ne pas faire fonctionner les volets et couper leur alimentation électrique lorsque des opérations d'entretien, telles que nettoyage des vitres ou des volets, réparations sont en cours.

Le raccordement au réseau électrique (230V-50Hz) doit toujours être réalisé par une personne qualifiée et dûment habilitée pour réaliser des travaux électriques, conformément aux dispositions législatives, réglementaires et/ou normatives en vigueur dans le pays d'installation.

Suivre toutes les instructions, car le non-respect de celles-ci peut entraîner des blessures graves. Couper l'alimentation avant le raccordement.

Avant d'installer la motorisation, enlever toutes les cordes inutiles et mettre hors service tout équipement qui n'est pas nécessaire pour un fonctionnement motorisé.

Avant de manœuvrer le volet roulant électrique, s'assurer que tous les accessoires pouvant entraver le mouvement aient été retirés.

Surveiller le volet roulant électrique pendant qu'il est en mouvement et éloigner les personnes jusqu'à ce qu'il soit complètement fermé.

Recommandations électriques

Les installations doivent être réalisées conformément à la norme NF C 15-100 (ou les chapitres équivalents des normes CEI 60364, HD 384 ou DIN VDE 0100), notamment quant à la protection contre les surtensions d'origines atmosphériques (foudre). Rappel : prévoir en amont dans l'installation un dispositif de coupure omnipolaire dont la distance d'ouverture des contacts est de 3 mm minimum.

Dans le cas où le câble d'alimentation traverse des huisseries métalliques, il doit être protégé par une gaine isolante. Dans le cas d'usage du moteur en extérieur, le câble d'alimentation en PVC (VVF) doit être intégré dans un conduit. Veiller à ce qu'aucune contrainte mécanique ne soit appliquée sur les câbles après branchement.

Si vous utilisez un groupe électrogène, il doit être régulé sans surtension (250V maxi).

Les dispositifs de commande fixes doivent être installés visiblement. L'organe de manœuvre d'un interrupteur sans verrouillage doit être en vue directe du volet roulant et doit être installé à une hauteur minimale de 1,5m.

En cas de dispositif de dépannage manuel, l'organe doit être installé à une hauteur inférieure à 1,80 m.

Dans le cas d'une commande groupée, tous les volets et le point de commande centralisée présents dans une même installation, doivent impérativement être branchés sur le même circuit électrique monophasé (30 volets maximum).

L'utilisation de plusieurs interrupteurs sectionneurs est possible sous réserve qu'ils soient tous positionnés en aval d'un même disjoncteur différentiel.

Si la longueur de câble entre le moteur et l'inverseur ou un automatisme est supérieure à 5 m, prévoir un adaptateur d'impédance. Il se place dans la boîte de raccordement située à proximité du moteur.

Niveau de pression acoustique du volet motorisé < 70 dB(A), selon GPS 2.3 version 02.2004 / Directive européenne n° 98/37.

Le nombre de cycles assigné de la motorisation est de 2 cycles. Le nombre de cycles assigné ne doit pas être dépassé dans le cadre d'un fonctionnement normal. Le moteur peut se mettre en sécurité thermique, donc s'arrêter, lorsque sa température s'élève de façon anormale. Cela peut arriver lorsqu'on réalise plus de 2 montées et descentes consécutives. Le volet reprendra son fonctionnement normal après un certain laps de temps.